

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Herbicide Antler^{MD} Clethodim 240 EC Identificateur de produit

N° D'HOMOLOGATION 35331 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES Autres moyens d'identification

Herbicide Usage recommandé Restrictions d'utilisation Aucune connue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Winfield Solutions, LLC P.O. Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589, ÉTATS-UNIS Fabriqué pour

Fournisseur initial WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T 0J1, CANADA

Numéros d'urgence EN CAS D'URGENCE MÉDICALE : 1 877 424-7452 (24 h)

EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU

D'ACCIDENT CHIMIQUE, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 h)

Questions professionnelles non urgentes

1 888 875-4769, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure normale du Centre)

Catégorie 3 - effets narcotiques

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 4 Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Danger par aspiration

Non classé.

Dangers environnementaux Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Catégorie 1

Conseils de prudence Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un

équipement de protection des yeux et du visage.

Page: 1 de 13



Intervention EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. En cas d'incendie: Utiliser un agent extincteur approprié.

Traitement particulier (consulter cette étiquette pour des informations).

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous

clef.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

elanges			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd		64742-94-5	45 à 70
Naphtalène		91-20-3	3 à 7
1,2,4-triméthylbenzène		95-63-6	1 à 5
Acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sel de calciun		1335202-81-7	1 à 5
Cléthodime		99129-21-2	240 g/L

Toutes les concentrations sont en pourcentage de poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage de volume.

Remarques sur la composition

SGH du Canada : Les pourcentages exacts (la concentration) ne sont pas divulgués, car ils sont considérés comme des secrets commerciaux.

4. Premiers soins

Inhalation EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements

contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un

centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin

pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour

obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne

empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Date de révision : 15 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page : 2 de 13



Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer de la somnolence et des vertiges. Irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, une délipidation et des gerçures de la peau. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire

Les symptômes peuvent être différés. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

Informations générales

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Méthodes d'extinction inappropriées Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit chimique

Ce produit est combustible et son chauffage peut libérer des vapeurs qui peuvent produire des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former

pendant un incendie.

Équipement de protection individuelle spécial et précautions pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection couvrant tout le corps en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du

Méthodes particulières

lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

d'intervention

Utiliser des procédures normales en cas d'incendie et tenir compte des dangers des

Risques généraux d'incendie

autres substances en cause. Liquide combustible.

Propriétés inflammables

Aucune connue.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir le personnel non requis à l'écart. Tenir les gens à l'écart du lieu du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites importantes ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher le produit d'atteindre les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements majeurs : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une

Date de révision : 15 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page: 3 de 13



matière absorbante (p. ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas goûter ni avaler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après la manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un récipient fermé de manière étanche, dans un endroit frais, sec et sombre loin des substances incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Pour éviter la contamination, ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Garder sous clef.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	MPT	10 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
1,2,4-triméthylbenzène	MPT	123 mg/m ³		
(CAS 95-63-6)		25 ppm		
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m³		
		15 ppm		
	MPT	52 mg/m ³		
		10 ppm		
Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd (CAS 64742- 94-5)	MPT	200 mg/m ³	Vapeur.	



Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, telle que modifiée)

Composants	Type	Valeur	
1,2,4-triméthylbenzène	MPT	25 ppm	
(CAS 95-63-6)			
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm	

Canada. LEMT pour le Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	MPT	10 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm

Canada. Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191, tel que modifié

Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène	MPT	123 mg/m ³
(CAS 95-63-6)		25 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m ³
		15 ppm
	MPT	52 mg/m ³
		10 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	MPT	25 ppm
Naphtalène (ĆAS 91-20-3)	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour le Québec (ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène	MPT	25 ppm
(CAS 95-63-6)		
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 2020. S-15.1 Règ. 10. Tableau 18)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
1,2,4-triméthylbenzène	15 minutes	30 ppm		
(CAS 95-63-6)	8 heures	25 ppm		
Naphtalène (CAS 91-20-3)	15 minutes	15 ppm		
	8 heures	10 ppm		
Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd (CAS 64742- 94-5)	15 minutes	250 mg/m ³	Vapeur.	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.



Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Peut être absorbé par la peau.

Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd

Peut être absorbé par la peau.

(CAS 64742-94-5)

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada – LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Danger d'absorption cutanée

Canada – LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada – LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada – LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Peut être absorbé par la peau.

Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd

Peut être absorbé par la peau.

(CAS 64742-94-5)

États-Unis – Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air à l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, notamment l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Autre Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. Il est recommandé

d'utiliser un tablier imperméable.

Protection des voies respiratoires

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH. Les appareils de protection respiratoire doivent être sélectionnés et utilisés conformément aux directives de professionnels formés en santé et

sécurité, en respectant les exigences indiquées dans la norme relative aux appareils de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134), la norme CAN/CSA-Z94.4 ainsi que

les normes de l'ANSI relatives à la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène

personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant

l'utilisation.

Date de révision : 15 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page: 6 de 13



9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Liquide transparent brun jaunâtre

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurJaune - brunOdeurFaible piquanteSeuil olfactifPas disponible.

pH 4,6

Point de fusion/point de congélationPas disponible.Point/intervalle d'ébullitionPas disponible.Point d'éclair92,3 °C (198,1 °F)Taux d'évaporationPas disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'inflammabilité – inférieure (%)Pas disponible.Limite d'inflammabilité – supérieure (%)Pas disponible.Limite d'explosibilité – inférieure (%)Pas disponible.Limite d'explosibilité – supérieure (%)Pas disponible.

Tension de vapeurPas disponible.Densité de vapeurPas disponible.Densité relativePas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) La solution a formé une émulsion laiteuse

Coefficient de partage n-octanol/eauPas disponible.Température d'auto-inflammationPas disponible.Température de décompositionPas disponible.ViscositéPas disponible.

Autres informations

Densité0,95 g/mLPropriétés explosivesNon explosif.Propriétés oxydantesNon oxydant.



10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Substances incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. Métaux.

Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Composés de chlore.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave. Peut provoquer un malaise gastro-intestinal, des

nausées ou des vomissements.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. L'aspiration

peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Page: 8 de 13





Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd (CAS 64742-94-5)

Aiguë Cutanée

DL₅₀ Rat >2 000 mg/kg, 24 heures

Inhalation

CL₅₀ Rat <6,5 mg/L, 4 heures

Orale

DL₅₀ Rat >2 000 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanéeProvoque une irritation cutanée.

Minutes d'expositionPas disponible.Valeur de l'érythèmePas disponible.Valeur de l'œdèmePas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornéePas disponible.Valeur de la lésion de l'irisPas disponible.Valeur des rougeurs de la conjonctivePas disponible.Valeur d'un œdème de la conjonctivePas disponible.Jours de récupérationPas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) Sensibilisant.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit ou tout

composant présent à une concentration de plus de 0,1 % soit

mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer. Voir ci-dessous.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Naphtalène (CAS 91-20-3)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba :

cancérogénicité

Naphtalène (CAS 91-20-3) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de

cancérogènes

Naphtalène (CAS 91-20-3) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Naphtalène (CAS 91-20-3) Volume 82 – 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproductionCe produit ne devrait pas présenter d'effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition

unique

Peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions

répétées

Non classé.

Date de révision : 15 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page : 9 de 13



Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des

effets chroniques.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats des essais
1,2,4-triméthylbenzène (C.	AS 95-63-6)		
Crustacés	CE ₅₀	Daphnie	6,14 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL ₅₀	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7,19 à 8,28 mg/L, 96 heures
Naphtalène (CAS 91-20-3)		
Algues	CI ₅₀	Algues	0,4 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE ₅₀	Daphnie	2,16 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE ₅₀	Puce d'eau (Daphnia magna)	1,09 à 3,4 mg/L, 48 heures
Poisson	CL ₅₀	Saumon rose (Oncorhynchus gorbuscha)	1,11 à 1,68 mg/L, 96 heures
Solvant naphta (pétrole), a	aromatique lourd (C	AS 64742-94-5)	
Algues	CI ₅₀	Algues	2,5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE ₅₀	Daphnie	0,95 mg/L, 48 heures

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs Ce produit ne devrait pas avoir d'autres effets nocifs sur l'environnement (p. ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Page : 10 de 13



Règlements locaux d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code de déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise d'élimination des déchets.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sécuritaire

(voir : Instructions pour l'élimination).

Emballages contaminés

Puisque les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les récipients vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD – Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

MISES EN GARDE:

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Laver immédiatement le concentré de la peau ou des yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et la peau exposée. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'emploi. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément de la lessive domestique avant la réutilisation. Conserver le récipient fermé de manière étanche à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des plantes.

Respecter les zones tampons de pulvérisation provinciales appropriées autour des plans d'eau et des zones humides. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial), un tablier en caoutchouc et des bottes en caoutchouc pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

NE PAS pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et respecter toutes les directives sur l'étiquette, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de mises en garde les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.



LCPE du Canada, Annexe I : Substance répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Substances défis de la LI du Canada : Substance répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit

COV de l'INRP du Canada et exigences supplémentaires de déclaration : seuil quantitatif de déclaration/numéro

d'identification

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1 TONNE Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd (CAS 64742-94-5) 1 TONNE

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlement sur les précurseurs

Non réglementé.

Statut SIMDUT Exempt

Règlements internationaux

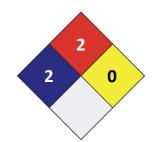
Statuts dans les inventaires

Pays ou régionNom de l'inventaireFigure sur l'inventaire (oui/non)*CanadaListe intérieure (LI)NonCanadaListe extérieure des substances (LES)Non

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minime	0

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		2
DANGER PHYSIQUE		0
PROTECTION INDIVIDUELLE		



Date d'émission15 janvier 2025Date d'entrée en vigueur15 janvier 2025

N° de version

Autres renseignements Pour obtenir la version la plus récente de la FDS, veuillez communiquer avec le

fournisseur/fabricant indiqué sur la première page du document.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) et sont fondés sur les meilleures connaissances et expériences disponibles à ce jour. Les renseignements ci-inclus ont été obtenus auprès de sources considérées techniquement exactes et fiables. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de ce produit a reçu une formation complète conformément aux exigences des lois et instruments

Date de révision : 15 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page: 12 de 13

^{*} La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.





réglementaires applicables. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et ne sera pas tenu responsable des pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone : 519 858-5021